

L'organisation de la gouvernance paroissiale



1 - EQUIPE D'ANIMATION PAROISSIALE

Présentation de l'Équipe d'Animation Paroissiale (EAP) :

L'Équipe d'Animation Paroissiale (EAP) est une composante essentielle de la vie paroissiale, chargée de faciliter la coordination, la prise de décision et la mise en œuvre des actions au sein de la paroisse.

MEMBRE DE L'EAP :

Attendus d'un membre de l'EAP :

- Prier pour son clocher, sa paroisse, et son diocèse, aimer l'Eglise-Corps du Christ et la servir de manière désintéressée,
- Animer l'équipe de vie de clocher, en veillant aux plus petits, aux plus pauvres, et en ayant le souci des absents.
- Être artisan de communion et de paix au sein de la paroisse.
- Avoir le souci de l'annonce missionnaire,
- Savoir se laisser remettre en cause par la Parole de Dieu et le regard des autres membres de la communauté.
- Être organisé, fiable, impartial, rigoureux, souple et patient, créatif et réactif,
- Savoir travailler avec des personnes aux statuts très différents (salariés, bénévoles, prêtres, services diocésains...)
- Savoir rire de soi et accepter humblement ses limites et celles des autres.

Modalités du choix :

- Consultation de l'équipe de vie de clocher ou de la communauté concernée qui propose 2-3 personnes.
- Appel par le curé.
- Lettre de mission modulaire délivrée aux membres de l'EAP, avec une durée de service de 3 ans, renouvelable une fois. Cette lettre vise à faciliter l'acceptation des personnes appelées et à éviter toute impression de partialité.

Processus de décision et de nomination au sein de l'EAP :

- Participation au conseil économique paroissial.
- Proposition d'intégration collégiale de personnes possédant des charismes ou des talents spécifiques pour un mandat déterminé ou un projet particulier.
- Désignation d'un membre chargé du suivi de la vie du projet paroissial, recruté pour ses talents d'animation et pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Ce membre s'entoure d'une équipe de terrain de 2 à 3 personnes.

Processus de prise de décision en cas de désaccord :

L'EAP s'appuie sur les Actes des Apôtres et sur l'articulation entre désaccord et communion comme critère de sa mission. En cas de désaccord ou de déséquilibre, une recherche de

consensus est privilégiée, tout en respectant l'Évangile, la foi et le droit de l'Église et les processus démocratiques établis.

Engagements pendant le mandat :

- Participation à la formation des disciples missionnaires financée par la paroisse.
- Contribution à la vie de l'équipe de vie du clocher et remontée de ses attentes à l'EAP.
- Mise en œuvre du projet paroissial.
- Promotion de la communion et de la vie paroissiale.
- Croissance spirituelle personnelle et participation active à l'EAP.

Modalités de fonctionnement de l'EAP :

- Établissement d'un ordre du jour.
- Relevé de décisions partagé consultable par la secrétaire de la paroisse et les équipes de vie de clocher.
- Communication avec les responsables des équipes concernées par les sujets abordés.

ARTICULATION AVEC LES ÉQUIPES DE VIE DE CLOCHER :

L'EAP est l'instance décisionnaire de la paroisse, mais elle veille à respecter la subsidiarité avec les équipes de vie de clocher, établissant ainsi une feuille de route claire pour une collaboration efficace.

Enfin, l'EAP s'engage à réaliser un bilan personnel annuel avec le curé, ainsi qu'une relecture annuelle avec un membre paroissial externe ou un membre de l'équipe diocésaine de la vie spirituelle, afin de définir des axes d'amélioration concrets. De plus, une journée de retraite annuelle est proposée aux membres de l'EAP pour favoriser leur ressourcement spirituel et leur cohésion d'équipe.

2 - EQUIPE VIE DE CLOCHER (EVC)

Attendus d'un membre de l'équipe de vie du clocher :

- Veiller à accueillir les nouveaux arrivants en facilitant leur accueil dans la paroisse et en les mettant en relation avec d'autres paroissiens.
- Prier pour son clocher, sa paroisse, et son diocèse, aimer l'Église-Corps du Christ et la servir de manière désintéressée,
- S'intéresser à la vie de la commune ou du quartier, en veillant à rejoindre les réalités humaines à proximité de la paroisse,
- Animer l'équipe de vie de clocher, en veillant aux plus petits, aux plus pauvres, aux nouveaux arrivants, et en ayant le souci des absents.
- Être humble et servir à l'école du Christ,
- Savoir travailler en équipe, et être artisan de communion,
- Prendre Dieu au sérieux sans se prendre soi-même trop au sérieux.

Nomination :

Le discernement et l'appel des membres de l'équipe de vie de clocher se font au sein de l'équipe de vie de clocher. Les membres s'engagent volontairement pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Le renouvellement des équipes est envisagé au cours de la dernière année de mandat, avec une communication à l'assemblée paroissiale.

Fonctions :

Pendant leur mandat, les membres s'engagent à :

- Organiser des réunions régulières (environ toutes les 6 semaines).
- Veiller aux membres de la communauté, en particulier les plus pauvres, les absents, les malades et les nouveaux.
- Prendre en charge les questions matérielles du clocher (ménage, affichages, travaux, etc.).
- Favoriser et organiser des moments réguliers de convivialité sur chaque clocher à la fin des célébrations : Dimanche ensemble, pots à la fin des messes, vin chaud, barbecue...
- Encourager la participation de tous à la vie du clocher.
- Contribuer à la mise en œuvre du projet paroissial au niveau local.

Modalités de fonctionnement :

- Les réunions suivent un ordre du jour souvent lié au temps liturgique.
- Un secrétaire est désigné en début de réunion pour rédiger un relevé de décisions partagé avec les instances concernées (EAP et autres EVC)
- Un bilan annuel en équipe est réalisé, ainsi qu'un temps de partage avec les autres Equipes de Vie de clocher (EVC) de la paroisse.
- Des rencontres des EVC peuvent être mutualisées pour des aspects matériels ou pour renforcer l'unité paroissiale, une ou deux fois par an.
- En cas de difficulté dans la prise de décision, la question est remontée à l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP).
- L'exécution des décisions peut être déléguée à une personne extérieure à l'équipe de vie du clocher.

Communication :

Un trombinoscope des membres de l'équipe est affiché dans les églises, dans le livret de présentation de la paroisse, sur le site internet et sur l'application paroissiale, après avoir obtenu l'accord RGPD de chacun.

3 - LE CONSEIL DE PAROISSE

Attendus du conseil de paroisse :

Le Conseil Paroissial est comme le Sénat de la paroisse, et favorise une coordination efficace et une vision partagée au sein de la paroisse, contribuant ainsi à sa vitalité spirituelle et communautaire.

Il a pour vocation de :

- créer un lien harmonieux entre les diverses équipes, mouvements, services et propositions au sein de la paroisse,
- de favoriser la cohésion et la mise en œuvre du projet paroissial à travers une coordination efficace et une communication fluide entre les différentes entités,
- d'être ouvert aux réalités humaines dans lesquelles la paroisse est insérée, et soucieux de les rejoindre.
- d'être source de propositions et de discernement pour la vie de la paroisse,
- de valider ou critiquer avec bienveillance certaines options retenues.

Rythme de réunion:

Le Conseil se réunit deux fois par an, offrant ainsi une session de lancement à l'automne et une réunion bilan avant l'été. Cette périodicité permet de maintenir un suivi régulier des activités paroissiales tout en laissant le temps nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre des décisions prises.

Composition:

- Un membre ou un responsable désigné de chaque équipe, service, mouvement, ainsi que des établissements catholiques et des mouvements de jeunesse actifs au sein de la paroisse.
- Le curé, les vicaires et les diacres.
- Les membres de l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP).

Modalités de recrutement :

Les membres sont désignés soit nominativement par l'EAP, soit par appel des mouvements ou équipes concernés. La participation au conseil dépend étroitement de la constitution des différentes entités paroissiales.

Modalités de fonctionnement:

- Le Conseil de Paroisse n'est pas une instance décisionnelle mais un lieu de partage et de propositions visant à aligner les actions des diverses composantes de la paroisse dans une même direction.
- Un ordre du jour préétabli guide les discussions.
- L'animation est structurée pour permettre des échanges fructueux malgré le grand nombre de participants, souvent organisés en petits groupes selon des ateliers thématiques.

Compte-rendu:

- Un compte-rendu détaillé est établi à l'issue de chaque réunion et envoyé à chacun des participants qui peuvent le faire suivre aux membres des équipes ou services qu'ils représentent.
- Les participants reçoivent un compte-rendu exhaustif des discussions et des décisions prises lors du Conseil.
- Le compte-rendu est également transmis à la secrétaire de la paroisse pour une documentation officielle et un suivi administratif.

4 - L'ASSEMBLÉE PAROISSIALE

Objectif : L'Assemblée Paroissiale vise à rassembler tous les membres de la paroisse pour consulter, échanger et renforcer les liens de fraternité et de convivialité.

Rythme de Réunion :

Une fois par an.

Participants :

Tous les membres de la paroisse sont invités à participer.

Ordre du Jour :

L'ordre du jour est établi en collaboration avec l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP), les Équipes de vie de Clocher (EVC) et le Conseil de Paroisse. Il peut inclure des sujets tels que les projets paroissiaux, les défis à relever, les besoins de la communauté, etc. La gestion du grand nombre de participants nécessite une animation spécifique, avec des moments de présentation,

des travaux en petits groupes, des restitutions, et éventuellement une intégration dans la messe dominicale suivie d'un repas ou d'un apéritif. Des activités spécifiques peuvent être organisées pour les jeunes par tranches d'âge.

Modalités de Recrutement :

La participation à l'Assemblée Paroissiale est ouverte à tous les membres de la paroisse. La communication en amont est essentielle pour que chacun se sente concerné et invité à participer.

Modalités de Fonctionnement :

- **Ordre du Jour :** Établi en amont avec les différentes instances paroissiales.
- **Animation :** Adaptée pour favoriser la participation et la prise de parole de tous.
- **Relevé des Restitutions :** Les échanges et propositions sont consignés et peuvent être transmis dans la feuille paroissiale pour assurer la transparence et l'implication de tous.

L'Assemblée Paroissiale est un moment privilégié pour renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et pour faire entendre la voix de chacun dans la vie de la paroisse.

Fait à Bihorel, le mercredi 24 Avril 2024